

M1 - COMPÉTENCE 1 :
**INSTALLER UN SYSTEME
OU DEPLOYER UN
MASTER DANS UN POSTE
CLIENT**

Séquence: Paramétrages, sauvegardes et restaurations

C01-03-04

SUPPORT DE FORMATION

NE PAS REPRODUIRE



**PREVOIR LES MODALITES DE RETOUR LORS
D'UNE MISE A JOUR MATERIEL OU LOGICIEL**

Table des matières

I.	PRESENTATION DE LA REVERSIBILITE	P. 3
II.	PREVENIR LA PERTE DES DONNEES	P. 4
III.	PREVOIR LA RESTAURATION DU SYSTEME	P. 4
3.1.	ACTIVATION DE LA RESTAURATION D'UN SYSTEME	P. 4
3.2.	CREATION D'UN POINT DE RESTAURATION	P. 4
3.3.	RESTAURATION D'UN POINT DE RESTAURATION	P. 4
3.4.	NETTOYAGE DES POINTS DE RESTAURATION	P. 9

NE PAS REPRODUIRE

I. PRESENTATION DE LA REVERSIBILITE

Lors du déploiement d'une solution informatique ou lors d'une intervention visant à faire évoluer un équipement, il est absolument nécessaire de prévoir le cas où l'on devra revenir en arrière.

Prenons l'exemple d'un changement de disque dur : vous ne pourrez envisager d'effacer le premier disque que lorsque vous aurez non seulement fait le remplacement, mais également mis en œuvre la procédure de sauvegarde des données.

La réversibilité des solutions est donc un problème qui va se poser à chaque fois que vous allez faire évoluer votre matériel et vos logiciels, vous devrez vous prémunir contre deux types de risques :

- Prévenir la perte de vos données
- Prévoir la restauration de votre système d'exploitation dans son état antérieur.

La solution la plus radicale et la plus sûre, consiste à faire une sauvegarde complète de votre système d'exploitation avant toute modification importante.

Quand une nouvelle solution logicielle ou matérielle est déployée à grande échelle, en plus des précautions citées ci-dessus vous devez également effectuer une série de tests qui vous permettra de voir réellement le résultat de votre installation. Vous ne voulez pas mettre en œuvre une solution qui ne fonctionne pas. Vous devrez alors bien réfléchir aux points de contrôle et d'erreurs et les tester sur cette machine.

II. PREVENIR LA Perte DES DONNEES

Normalement, vous devez sauvegarder régulièrement les données, le jour où vous faites évoluer un système, le laps de temps écoulé entre la dernière sauvegarde et l'évolution sera plus ou moins long.

Dans ce cas, la consigne est simple :

Avant toute évolution faites une sauvegarde complète de vos données.

Evidemment vous n'oublierez pas de contrôler, avant, l'état de votre support de sauvegarde et de vérifier, après, le fichier de sauvegarde.

Le temps passé à sauvegarder vous sera rendu au centuple en cas de problème durant l'évolution.

III. PREVOIR LA RESTAURATION DU SYSTEME

Les données sont sauvegardées, de ce côté-là vous êtes tranquille, vous ne perdrez rien. Mais si votre évolution se passe mal, vous risquez d'être obligé de réinstaller entièrement le système d'exploitation, les drivers, les applicatifs, de configurer le tout et là c'est du temps que vous allez perdre.

Pour éviter cela W7 et W10 mettent à votre disposition les points de restauration qui vous feront gagner beaucoup de temps en cas de problème, car ils vous permettront de revenir très simplement en arrière.

3.1. Activation de la restauration du système

Windows autorise les points de restauration pour revenir à un état antérieur. Cette option permet de revenir à une configuration stable. Ce n'est pas une réinstallation.

Seuls les fichiers modifiés sont restaurés tels qu'ils étaient lors de la création du point de restauration.

Certains points de restauration sont créés automatiquement (pour les fichiers système ou les applications de logiciels) mais vous pouvez en créer d'autres à votre convenance.

Seuls les fichiers du système sont restaurés. Les fichiers de données ne sont pas restaurés. Un point de restauration ne constitue donc pas une sauvegarde de vos données. En fait, vous pouvez utiliser vos points de restauration sans perdre vos fichiers de données (surtout qu'en principe vous les avez sauvegardés ailleurs).

Chacune des partitions doit être paramétrée séparément, pour autoriser ou non la restauration.

Pour cela, dans la Restauration du système, positionnez-vous sur chaque partition, puis cliquez sur Paramètres et cochez ou décochez Désactiver la restauration du système.

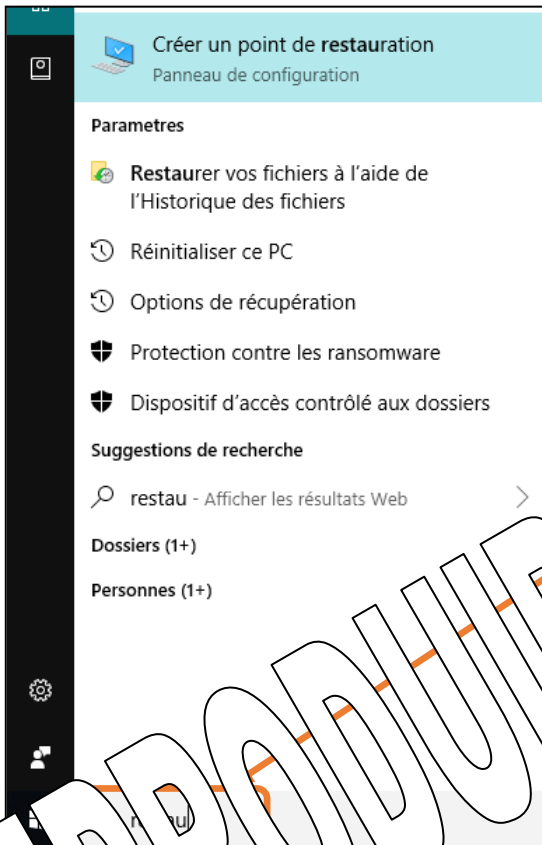
Il n'est pas utile d'activer la restauration sur des partitions ne contenant que des données.

En exécutant **services.msc**, vous pourrez voir que le Service de restauration du système est démarré.

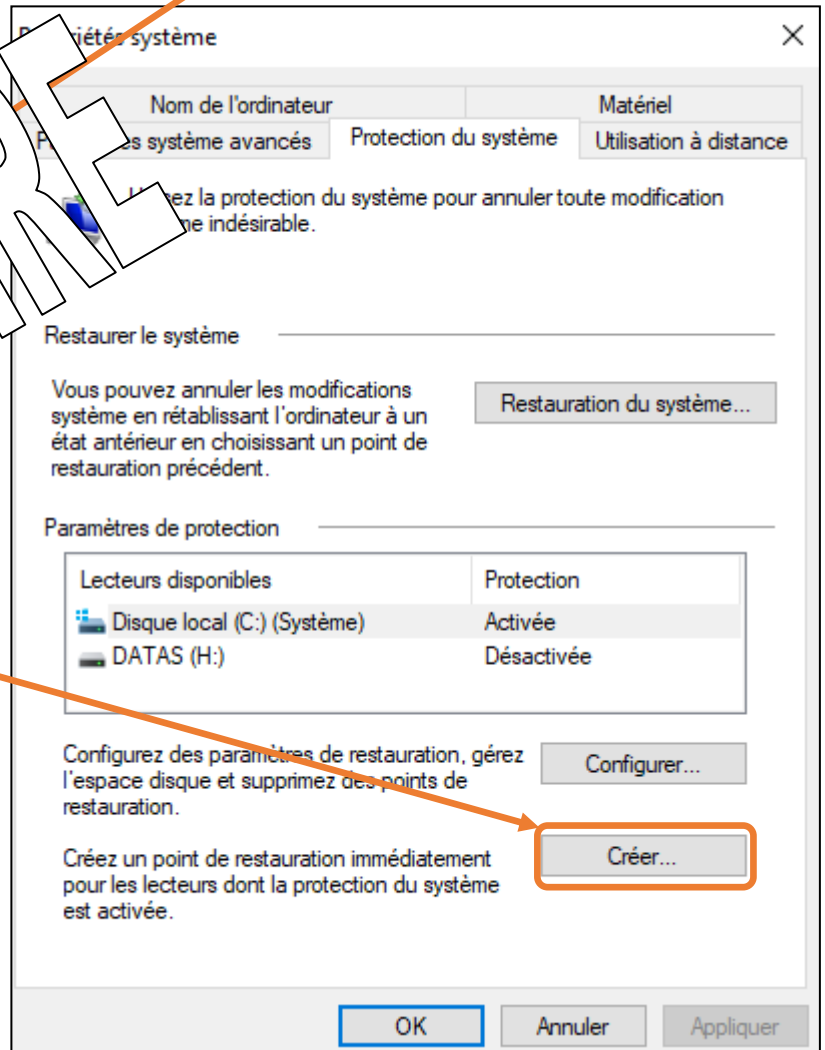
3.2. Création d'un point de restauration

Par défaut Windows crée automatiquement un point de restauration toutes les 24 heures et quand vous modifiez la base de registre.

Cependant vous pouvez créer manuellement un point de restauration, c'est d'ailleurs ce que nous vous recommandons de faire avant toute installation ou mise à jour.

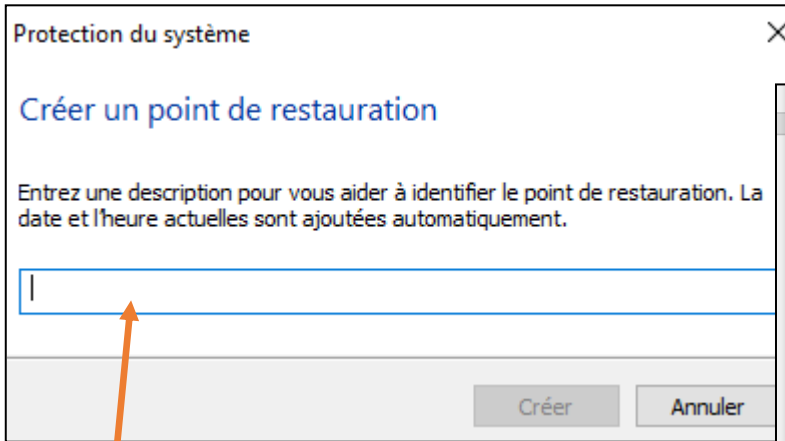


Pour ouvrir les « **Propriétés systèmes** » et accéder à la restauration du système ou créer un point de restauration, saisir le mot « **restauration** » dans le champs recherche en bas à gauche à côté du logo « Windows »



REPRODUCTION

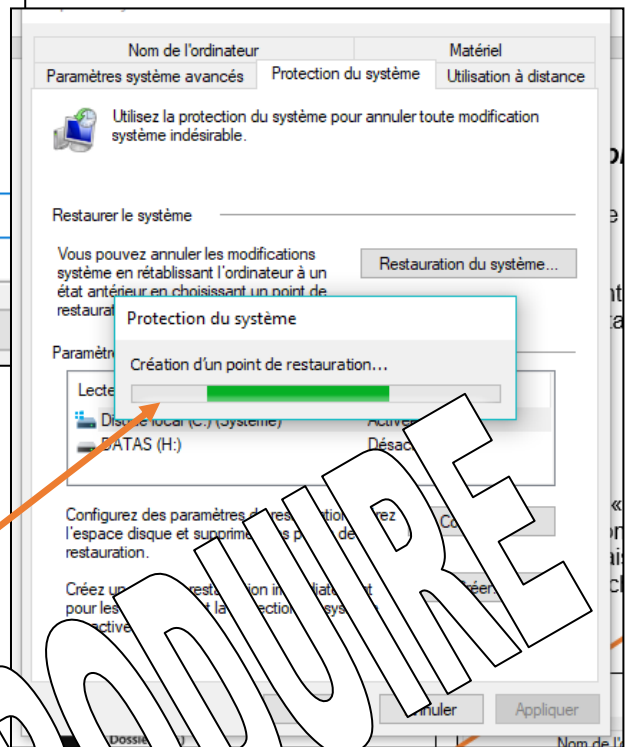
Pour créer un point de restauration
cliquez sur « Créer »



Nommer votre point de restauration

Windows crée votre point de restauration

La suite sur demande ...



NE PAS REPRODUIRE